

l'infériorité ; — *moins avide*, comparatif d'infériorité ; — *extrême*, *semblable*, *ancienne*, *extérieur*, positif, etc.

IV. Mettez au comparatif et au superlatif tous les adjectifs qualificatifs de l'exercice, depuis une autre fois jusqu'à sans paraître.

CORRIGE. — *Pompeux* : plus pompeux, aussi pompeux, moins pompeux, très-pompeux, le plus pompeux, le moins pompeux ; — *malin* : plus malin, aussi malin, moins malin, très-malin, le plus malin, le moins malin, etc.

V. Faites connaître les adjectifs qui sont accompagnés d'un complément que vous indiquerez.

CORRIGE. — *Remarquable* : complément, *par son habileté* ; — *digne* : complément, *de notre admiration* ; — *célèbre* : complément, *par sa modestie* ; — *fier* : complément, *de ses victoires* ; — *avide* : complément, *d'honneurs et de louanges* ; — *inutile* : complément, *à son bonheur* ; — *prêt* : complément, *à rendre service*, etc.

VI. Relevez les noms de cet exercice et donnez des noms et des adjectifs de la même famille :

CORRIGE. — *Capitaines* : cap, capitainerie, capiteux, capital ; — *an* : année, annate, annales, annaliste, annuel ; — *courant* : cours, secourable, recours, secours ; — *général* : généralissime, généralité, généralat ; — *habileté* : habile ; — *admiration* : admirateur, admirable ; — *manœuvres* : manouvrier, désœuvré ; — *modestie* : modeste ; — *campagnes* : camp, campement, campagnard ; — *siècle* : séculaire, séculier ; — *victoire* : victorieux ; — *louange* : louangeur, louable ; — *honneur* : honoraires, honorable, déshonneur, déshonorant ; — *homme* : humanité, humain ; — *simplicité* : simple ; — *héros* : héroïne, héroïque ; — *éclat* : éclatant ; — *piéd* : piéton ; — *ombrage* : ombre, ombrageux ; — *arbre* : arbuste, arbrisseau ; — *signe* : signal, enseigne, significatif, signification, insignifiant ; — *distinction* : distinctif ; — *service* : serviteur, servage, asservissement, servile, servitude, servilité, serviable ; — *personne* : personnalité, personnel ; — *fois* : foison ; — *saluts* : salutation ; — *faute* : fautif ; — *excuses* : excusable, inexcusable ; — *ami* : amitié, amical, amiable, amabilité, aimable ; — *provinciaux* : province ; — *loge* : logeur, logement, logeable ; — *place* : placement, déplacé ; — *banc* : banquette, banquise (amas de glaces qui s'accumulent dans la mer du Nord) ; — *plaisir* : plaisant, déplaissir, déplaissant, complaisance, complaisant ; — *pensée* : penseur, pensif ; — *chapeau* : chapelier, chapellerie ; — *gants* : gantier, ganterie, gantelet ; — *théâtre* : théâtral ; — *insolence* : insolent ; — *seigneur* : seigneurie, seigneurial ; — *nom* : nomination, nominal, nominatif ; — *confusion* : confus, diffusion, diffus, effusion, infusion, fusible ; — *bonté* : bon, boni, bonification.

VII. Relevez les adjectifs et donnez pour chacun d'eux un nom de la même famille.

CORRIGE. — *Grand* : grandeur, agrandissement ; — *vertueux* : vertu ; — *remarquable* : remarque, marque ; — *digne* : dignité, indignation ; — *célèbre* : célébrité ; — *fier* : fierté ; — *avide* : avidité ; — *extrême* : extrémité ; — *semblable* : ressemblance, semblant ; — *ancienne* : ancienneté ; — *voisine* : voisinage ; — *fraîs* : fraîcheur ; — *apparent* : apparence ; — *jeune* : jeunesse ; — *prêt* : apprêt ; — *poli* : politesse ; — *grossier* : grossièreté ; — *respectueux* : respect ; — *patient* : patience ; — *honteux* : honte ; — *franc* : franchise ; — *pompeux* : pompe ; — *premier* : primeur ; — *malin* : malignité ; — *sotte* : sottise ; — *douce* : douceur ; — *persuasive* : persuasion.

AVIS OFFICIELS.

ERECTION DE MUNICIPALITES SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général : 1o. D'ériger en municipalité scolaire séparée le township de Mézy, dans le comté de Chicoutimi, avec ses limites actuelles.

2o. De séparer de St. Norbert d'Arthabaska l'arrondissement numéro deux de cette municipalité scolaire, et de l'annexer à l'arrondissement numéro quatre de la municipalité scolaire de Stanford, dans le même comté, ces deux arrondissements formant les extrémités de chacune des paroisses de St. Norbert et de Stanford.

3o. De séparer les townships d'Aston et de Horton, dans le comté d'Arthabaska, et de les ériger en municipalités scolaires séparées, sans comprendre dans cette érection cette étendue du township d'Aston qui fait partie de la municipalité scolaire de St. Pierre Célestin, en leur conservant leurs limites respectives, moins la susdite étendue de terrain.

4o. De séparer de la municipalité scolaire de St. Jérôme No. 1, d'annexer à celle de St. Jérôme No. 4, les terres de Charles Gaie, Thomas Gagnon, Jean-Baptiste Lacasse, Joseph Lamoureux, Michel Forgette, Hyacinthe Charbonneau, Moïse Gennette, Edouard Gougeon, Norbert Touchette, Lévi Paquette, Z. Joseph Lamoureux et François Desjardins.

5o. D'annexer, pour fins scolaires, à la municipalité de l'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville, la partie ci-après désignée du rang Rosalie, dans la paroisse de St. Césaire, et annexée à la dite paroisse de

l'Ange-Gardien pour fins canoniques, savoir : une étendue de territoire d'environ vingt-et-un arpents de front sur deux milles de profondeur, dans la partie Est du dit rang Rosalie, bornée comme suit, savoir : au Nord, par la ligne qui sépare le rang Rosalie du rang Labarbut ; à l'Est et au Sud, par la dite paroisse de l'Ange-Gardien ; à l'Ouest, partie par la ligne qui sépare la terre de Louis Dionne de celle d'Antoine Ménard, et partie par la ligne qui sépare la terre de David Ménard de celle d'Alexis Sansfaçon.

AVIS AUX SECRÉTAIRES-TRESORIERIS DES MUNICIPALITES SCOLAIRES.

L'attention de messieurs les secrétaires-trésoriers est tout particulièrement appelée sur le recensement des enfants de cinq à seize ans, dans chaque municipalité, qui doit être fait dans le cours du mois de septembre et transmis au bureau de l'éducation le dix octobre au plus tard.

La manière irrégulière dont ce recensement a été fait, en 1856 et 1857, a été la cause d'un grand retard dans la publication du rapport annuel du surintendant de l'instruction publique. MM. les secrétaires-trésoriers qui ne transmettront pas leurs rapports dans le temps voulu ou qui auront fait le recensement avec négligence et d'une manière évidemment irrégulière ou incomplète, sont prévenus que le département insistera sur leur destitution immédiate.

Tous les enfants de cinq à seize ans dont les parents résident dans la municipalité doivent être comptés dans le recensement, tant comme enfants dans la municipalité que comme enfants fréquentant les écoles ; mais on devra, après les avoir compris dans le total, faire mention séparément : 1o. Du nombre de ceux appartenant à la municipalité qui fréquentent des institutions d'éducation supérieure subventionnées dans la municipalité ; 2o. de ceux qui fréquentent des institutions ou écoles indépendantes dans la municipalité ; 3o. de ceux qui fréquentent des institutions d'éducation supérieure subventionnées en dehors de la municipalité ; 4o. de ceux qui fréquentent des écoles indépendantes en dehors de la municipalité. Les enfants dont les parents résident dans d'autres municipalités et qui fréquentent les institutions d'éducation de la municipalité, ne doivent être compris en aucune manière dans le recensement. On a ajouté, au blanc de rapport, quatre colonnes distinctes à cet effet. Ces blancs s'expédient actuellement, et tout secrétaire-trésorier qui n'en aura point reçu, d'ici à huit jours, devra en faire la demande à ce bureau.

Par ordre du Surintendant,

Montréal, 23 Août 1858.

LOUIS GIARD, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE MONTREAL.

MM. Jérémie Isidore Derome et Olivier Dagenais, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

MM. Edouard Lécuyer, Joseph Casgrain, Joseph Hubert Paquet, Charles J. B. Marcotte, Louis Hilaire Dupuis, Séverin Pepin, Joseph Beauchemin, Thomas Riendeau, Romuald Lévi Fortin, Cyrille Lefebvre, Joseph Lécuyer, Joseph Duquet, Delle Philomène Cadioux, Philomène Charbonneau, Henriette Marson, Philomène Vézina, Alphonsine Boire, Marie Mathilde Picard, Geneviève Gilbert dite Comtois ; Dames Cyrille Proulx, Marcien Trottier, Eulalie Plamondon, Michel Martin, Jean Gervais ; Delle Philomène Daignen, Malvina Séguin, Delphine Tarte, Céline Leclerc, Thérèse Dalpé, Marie Louise Arpin, Julie Arpin, Virginie Roy, Juliette Laporte, Marceline Paré, Adeline Meloche, Evelina Masse, Marie Mathilde Morelle, Victoire Limoges, Mathilde Mercier, Céline Limoges, Phélonie Lussier, Césaire Lefebvre, Céline Mathieu, Geneviève Palin, Marie Lyle, Sophie Abraham Courville, Rose Edouard Hébert, Elizabeth Lemire dite Marsolais, Céline Taillefer, Marie Anne Legault, Clémence Benoit, Philomène Christin, Adeline Beaudouin, Isilda Beaudry, Elizabeth Tellier, Emélie Tessier, Onésime Bissonnet, Nathalie Charlebois, Marie Fontaine ; MM. John McAfee, Jérôme Robillard, Théophile Beauregard, Auguste Hébert et Delle Rosalie Leclerc, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

F. X. VALADE, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE QUEBEC.

M. Louis Michel Amoureux a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles académiques.

Delle Marie Adélaïde Bergeron, Rosalie Matte, Honoria Kenny, Henriette Bergeron, Judith Farley et Dame Adolphe Paré, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

C. DELAGRAVE, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Delle Marguerite Eutichiane Lavergne a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

Delle Jessé Carpentier, Emilie Cossette, Eleona Maria Léonard, Philomène Lessard, Léocadie Plante, Eulalie Vallée, Marie Caroline Agnès Bellefeuille et Agathe Rapiu, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

J. HEBERT, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE SHERBROOKE.

Delle Jane Amelie Doak et Dame Maria Alger Rodgers, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles.